

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2012

LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2012 - (N° 541)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 113

présenté par
M. Eckert

ARTICLE 8

- I. – Supprimer l'alinéa 1.
- II. – En conséquence, supprimer l'alinéa 24.
- III. – En conséquence, supprimer l'alinéa 58.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.